

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 543**29 juillet 2000****SOMMAIRE**

(The) Cars Européen, S.à r.l., Bertrange .. page	26055	Intercom, S.à r.l., Luxembourg	26034
(Les) Compagnons du Terroir, S.à r.l., Luxembg	26044	Intercontrol Holding S.A., Luxembourg	26035
Cris Holding S.A., Luxembourg	26018	Inter-Hamol S.A.H., Luxembourg	26034
D.M.I., Direct Marketing Investments S.A., Luxbg	26018	Internationale Geschäftsvermittlungs, G.m.b.H., Luxembourg	26037
Dyamatososa S.A., Luxembourg	26019	International Financers (Luxembourg) S.A.H., Lu- xembourg	26035
EG Investments S.A., Luxembourg	26022	International Financing Investment S.A., Luxbg	26034
Eluor S.A., Luxembourg	26019	International Radio Control S.A., Luxembourg ..	26036
Eurohaus Immobilien A.G., Luxembourg	26023	Interortopedica S.A., Luxembourg	26033
Euro-Must S.A.H., Luxembourg	26023	I.R.S. Info Systems S.A., Luxembourg	26034
European Business Corporation S.A.	26024	ITEQ, Italian Equity Holding Company S.C.A., Luxembourg	26041
Européenne Fast Invest S.A., Luxembourg	26024	Iteq Management Company S.A., Luxembourg ..	26035
Entreprise de Toiture J. Zender & Cie, S.à r.l, Keh- len	26023	Ixina International S.A., Esch-sur-Alzette	26036, 26037
Fasanenhof Immobilien A.G., Luxembourg	26024	Izzo International S.A., Luxembourg	26033
Feidt Holding S.A.H., Ernster	26025	J. + H. Bauunternehmen, G.m.b.H., Moutfort ...	26042
Ferdinandstrasse Immobilien A.G., Luxembourg	26025	Khaggiar S.A., Luxembourg	26043
Finauto, S.à r.l., Luxembourg	26022	Koinè Fund Advisory S.A., Luxembourg	26043
Finonzo S.A., Luxembourg	26018	Koinè Fund, Sicav, Luxembourg	26042
Finservice S.A., Luxembourg	26025	Latam International S.A., Luxembourg	26042
Fintourist S.A., Luxembourg	26023	L. Cap S.A.H., Luxembourg	26039
Fintravel S.A., Luxembourg	26024	Leonlux Holding S.A., Mondorf-les-Bains .	26038, 26039
Fitrugest Investments S.A., Luxembourg	26025	L.M.G. Miet und Handelsgesellschaft A.G., Kehlen	26039
Florella Holding S.A., Luxembourg	26025	Long Lived Holding S.A., Luxembourg	26044
Garage Auto-Ecole Bertrand Nic S.A., Munsbach	26026	Lunda S.A., Luxembourg	26044
Geneimmo S.A., Luxembourg	26026	Lotos Holding S.A., Mondorf-les-Bains ...	26040, 26041
Genua Holding S.A., Luxembourg	26026	Lux Bâti Services S.A., Luxembourg	26045
Ger-Trans A.G., Luxembourg	26024	Luxor Audit, S.à r.l., Luxembourg	26041
Ghyzee S.A., Luxembourg	26026	Luxeco Investment S.A., Luxembourg	26045
Gilpar Holding S.A., Luxembourg	26027	Lux-Modul A.G., Luxembourg	26044
Gleniffer S.A., Luxembourg-Kirchberg	26027	Maaseycken-Lux Holding S.A., Luxembourg	26045
Global Focus S.A.H., Luxembourg	26027	Magalas S.A., Luxembourg	26045
Goethestrasse Immobilien A.G., Luxembourg ...	26028	Manlux S.A., Luxembourg	26046
Going Luxembourg Europe Ltd., Mondorf	26028	Manubat-Lux, S.à r.l., Luxembourg	26046
Gondor S.A., Steinsel	26028	Markline S.A., Luxembourg	26046
Greensleave S.A. Luxembourg	26029	Mascioni International S.A., Luxembourg	26051
Hal Finance Luxembourg S.A., Mensdorf	26029, 26030	Mebraron, S.à r.l. Bereldange	26045
Hegima S.A. Holding, Merttert	26032	Megaron S.A., Luxembourg	26064
Herencia S.A.H., Luxembourg	26029	Merc-Invest S.A., Luxembourg	26047, 26048
IB Finance S.A., Luxembourg	26028	Meubles d'Art, S.à r.l., Luxembourg	26046
Idea Light, S.à r.l., Luxembourg	26031	M.G. Promotion, Luxembourg	26051
I.M.C.C. Lux S.A., Luxembourg	26030, 26031	Muco S.A., Luxembourg	26042
Immo Tayo S.A., Luxembourg	26031	Munalux S.A., Luxembourg	26051
Immooven S.A., Luxembourg	26032	Playground, S.à r.l., Kockelscheuer	26063
Industrielle d'Etudes et de Valorisation S.A., Luxbg	26032	Polymers Technology Industries S.A.	26018
Interassurances Pauly & Lamby, S.à r.l. & Co, S.e.c.s. A, Luxembourg	26033	R.P.M. Invest, S.à r.l., Luxembourg	26052
Interassurances Pauly & Lamby, S.à r.l. & Co, S.e.c.s. 1, Luxembourg	26033	SCF European Participations I S.A., Luxembourg	26048, 26051
Interassurances Pauly & Lamby, S.à r.l. & Co, S.e.c.s. 2, Luxembourg	26033	S.C.I. La Farigoule, Luxembourg	26043
Interassurances Pauly & Lamby, S.à r.l. & Co, S.e.c.s. 3, Luxembourg	26033	S.M.C. S.A., Schwartz Management Consultancy, Luxembourg	26061
Interassurances Pauly & Lamby, S.à r.l., Luxbg ..	26032	Source Holding, S.à r.l., Luxembourg	26057

POLYMERS TECHNOLOGY INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 48.143.

La BANQUE NATIONALE DE PARIS (LUXEMBOURG) S.A., 24, boulevard Royal, L-2952 Luxembourg, en les bureaux de laquelle la société POLYMERS TECHNOLOGY INDUSTRIES S.A. avait fait élection de son siège social, dénonce, avec effet immédiat, tous offices de domiciliation de ladite société, constituée le 21 juin 1994 suivant acte de M^e Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 436 du 5 novembre 1994, laquelle société est actuellement sans siège connu à Luxembourg.

Simultanément, les Administrateurs et le Commissaire aux Comptes de la société POLYMERS TECHNOLOGY INDUSTRIES S.A. ont remis leur démission, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 juillet 2000.

BANQUE NATIONALE DE PARIS
(LUXEMBOURG) S.A.

Th. Braun M. Lespagnard

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2000, vol. 540, fol. 4, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38885/008/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2000.

CRIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 44.089.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} décembre 1997, le siège social a été transféré du 2, boulevard Royal au 69, route d'Esch, Luxembourg.

Luxembourg, le 14 avril 2000.

Pour CRIS HOLDING S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2000, vol. 535, fol. 84, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21333/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

D.M.I., DIRECT MARKETING INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 25.650.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2000, vol. 535, fol. 75, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

Pour D.M.I., DIRECT MARKETING INVESTMENTS S.A.,
Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(21341/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

FINONZO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.

R. C. Luxembourg B 51.969.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Extraordinaire du 31 mars 2000

La réglementation des pouvoirs de signature au sein du conseil d'administration est modifiée et fixée comme suit:

Signature catégorie A

Monsieur Dario Bernasconi

Signature catégorie B

Monsieur Cristiano Botta

Monsieur Antonio Orsatti

Pour extrait sincère et conforme

Pour FINONZO S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2000, vol. 535, fol. 87, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21366/545/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

DYAMATOSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 57.310.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 79, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2000.

DYAMATOSA S.A.

Signatures

(21343/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

ELUOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 60.599.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2000, vol. 535, fol. 75, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

Pour ELUOR S.A., Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Watters

(21350/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

ELUOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 60.599.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2000, vol. 535, fol. 75, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

Pour ELUOR S.A., Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Watters

(21351/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

FINAUTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 74.352.

In the year two thousand, on the seventh of April.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

BC EUROPEAN CAPITAL VI-1, Limited Partnership, having its registered office at Barfield House, St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernsey,

here represented by Mr Olivier Ferres, consultant, residing at 10 rue des Prés, L-8392 Nospelt, by virtue of twenty (20) proxies established on April 7, 2000.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the only partner of the limited liability company established in Luxembourg under the name of FINAUTO, S.à r.l., incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated February 16, 2000, not yet published in the Mémorial, Recueil C.

II. The Company's share capital is set at forty-five thousand Euros (EUR 45,000.-), divided into one thousand eight hundred (1.800) shares of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder resolved to increase the corporate capital by fifteen million one hundred four thousand nine hundred seventy-five Euros (EUR 15,104,975.-) to raise it from its present amount of forty-five thousand Euros (EUR 45,000.-) to fifteen million one hundred forty-nine thousand nine hundred seventy-five Euros (EUR 15,149,975.-) by creation and issue of six hundred four thousand one hundred ninety-nine (604,199) new shares of twenty-five Euros (EUR 25.-) each and to allow the following subscriptions:

Subscriber	Shares
BC EUROPEAN CAPITAL VI-1, Limited Partnership, with registered office at Barfield House, St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernsey	57,929
BC EUROPEAN CAPITAL VI-2, Limited Partnership, with registered office at Barfield House, St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernsey	59,729
BC EUROPEAN CAPITAL VI-3, Limited Partnership, with registered office at Barfield House, St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernsey	59,729
BC EUROPEAN CAPITAL VI-4, Limited Partnership, with registered office at Barfield House, St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernsey	58,643
BC EUROPEAN CAPITAL VI-5, Limited Partnership, with registered office at Barfield House, St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernsey	58,208
BC EUROPEAN CAPITAL VI-6, Limited Partnership, with registered office at Barfield House, St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernsey	58,154
BC EUROPEAN CAPITAL VI-7, Limited Partnership, with registered office at Barfield House, St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernsey	57,882
BC EUROPEAN CAPITAL VI-8, Limited Partnership, with registered office at Barfield House, St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernsey	57,828
BC EUROPEAN CAPITAL VI-9, Limited Partnership, with registered office at Barfield House, St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernsey	58,914
BC EUROPEAN CAPITAL VI-10, Limited Partnership, with registered office at Barfield House, St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernsey	58,100
BC EUROPEAN CAPITAL VI- 11, Limited Partnership, with registered office at Barfield House, St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernsey	4,44
BC EUROPEAN CAPITAL VI-112, Limited Partnership, with registered office at Barfield House, St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernsey	11,946
BC EUROPEAN CAPITAL VI-14, Limited Partnership, with registered office at Barfield House, St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernsey	543
Mr Michel Guillet, company director, residing at 26, rue Barbet de Jouy, F-75007 Paris	1,086
Mrs Celia Guillet, without profession, residing at 26, rue Barbet de Jouy, F-75007 Paris	28
Mr Edouard Guillet, consultant, residing at 26, rue Barbet de Jouy, F-75007 Paris	28
Mr Patrice Hoppenot, manager, residing at 54, avenue Marceau, F-75008 Paris	543
Mr Raymond Svider, company director, residing at 44, rue de la Pompe, F-75116 Paris	543
Mr Vincent Fesquet, company director, residing at 12, rue Brémontier, F-75017 Paris	11
Mr Remi Terrail, company director, residing at 6, rue des Quatres Vents, F-75006 Paris	11
Total:	604,199

Subscription, payment

Thereupon the above-named parties intervened,

all here represented by Mr Olivier Ferres, consultant, residing at 10, rue des Prés, L-8392 Nospelt, by virtue of twenty (20) proxies established on April 7, 2000.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxy holder, have declared to subscribe to the above indicated number of new shares and to pay them in by contribution in cash of twenty-five Euros (EUR 25.-) for each share.

The total amount of fifteen million one hundred and four thousand nine hundred seventy-five Euros (EUR 15,104,975.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company evidence thereof having been given to the notary.

Pursuant to the above increase of capital, article 5 of the articles of incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 5.** The capital is set at fifteen million one hundred forty-nine thousand nine hundred seventy-five Euros (EUR 15,149,975.-), divided into six hundred seven thousand seven hundred ninety-nine (607,799) shares of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.»

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at six million two hundred fifty thousand Luxembourg Francs (LUF 6,250,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille, le sept avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BC EUROPEAN CAPITAL VI-1, Société en Commandite Simple, avec siège social à Barfield House, St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernesey,

ici représentée par Monsieur Olivier Ferres, consultant, demeurant au 10, rue des Prés, L-8392 Nospelt,

en vertu de vingt (20) procurations données le 7 avril 2000.

Lesquelles procurations, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de FINAUTO, S.à r.l., constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 février 2000, non encore publié au Mémorial, Recueil C.

II. Le capital social de cette Société est fixé à quarante-cinq mille Euros (EUR 45.000) divisé en mille huit cents (1.800) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

III. L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quinze millions cent quatre mille neuf cent soixante-quinze Euros (EUR 15.104.975,-) pour le porter de son montant actuel de quarante-cinq mille Euros (EUR 45.000) à quinze millions cent quarante neuf mille neuf cent soixante-quinze Euros (EUR 15.149.975,-) par la création et l'émission de six cent quatre mille cent quatre-vingt-dix-neuf (604.199) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Souscription, Libération

Souscripteur	Actions
BC EUROPEAN CAPITAL VI-1, Société en Commandite Simple, avec siège social à Barfield House, St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernesey	57.929
BC EUROPEAN CAPITAL VI-2, Société en Commandite Simple, avec siège social à Barfield House, St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernesey	59.729
BC EUROPEAN CAPITAL VI-3, Société en Commandite Simple, avec siège social à Barfield House, St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernesey	59.729
BC EUROPEAN CAPITAL VI-4, Société en Commandite Simple, avec siège social à Barfield House, St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernesey	58.643
BC EUROPEAN CAPITAL VI-5, Société en Commandite Simple, avec siège social à Barfield House, St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernesey	58.208
BC EUROPEAN CAPITAL VI-6, Société en Commandite Simple avec siège social à Barfield House, St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernesey	58.154
BC EUROPEAN CAPITAL VI-7, Société en Commandite Simple, avec siège social à Barfield House, St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernesey	57.882
BC EUROPEAN CAPITAL VI-8, Société en Commandite Simple, avec siège social à Barfield House, St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernesey	57.828
BC EUROPEAN CAPITAL VI-9, Société en Commandite Simple, avec siège social à Barfield House, St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernesey	58.914
BC EUROPEAN CAPITAL VI-10, Société en Commandite Simple, avec siège social à Barfield House, St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernesey	58.100
BC EUROPEAN CAPITAL VI-11, Société en Commandite Simple, avec siège social à Barfield House, St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernesey	4.344
BC EUROPEAN CAPITAL VI-12, Société en Commandite Simple, avec siège social à Barfield House, St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernesey	11.946
BC EUROPEAN CAPITAL VI-14, Société en Commandite Simple, avec siège social à Barfield House, St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernesey	543
M. Michel Guillet, directeur de société, demeurant au 26, rue Barbet de Jouy, F-75007 Paris	1.086
Mme Celia Guillet, sans profession, demeurant au 26, rue Barbet de Jouy, F-75007 Paris	28
M. Edouard Guillet, consultant, demeurant au 26, rue Barbet de Jouy, F-75007 Paris	28
M. Patrice Hoppenot, gérant, demeurant au 54, avenue Marceau, F-75008 Paris	543
M. Raymond Svider, directeur de société, demeurant au 44, rue de la Pompe, F-75116 Paris	543
M. Vincent Fesquet, directeur de société, demeurant au 12, rue Brémontier, F-75017 Paris	11
M. Remi Terrail, directeur de société, demeurant au 6, rue des Quatres Vents, F-75006 Paris	11
Total:	604,199

Les souscripteurs prédésignés sont intervenus aux présentes, représentés par Monsieur Olivier Ferres, consultant, demeurant au 16, rue des Prés, L-8392 Nospelt, en vertu de vingt (20) procurations données le 7 avril 2000.

Les souscripteurs déclarent, par l'intermédiaire de leur mandataire, souscrire au nombre de parts sociales ci-dessus mentionnées et les libérer intégralement par apport en espèces de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) par part sociale.

La somme de quinze millions cent quatre mille neuf cent soixante-quinze Euros (EUR 15.104.975,-) a été entièrement libérée et elle est, dès à présent, mise à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été certifié au notaire.

Suite à cette augmentation de capital, l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de quinze millions cent quarante mille neuf cent soixante-quinze Euros (EUR 15.194.975,-), représenté par six cent sept mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (607.799) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 6.250.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: O. Ferres, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 123S, fol. 78, case 5. – Reçu 6.093.332 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2000.

J. Elvinger.

(21364/211/182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

FINAUTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 74.352.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(21365/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

EG INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 46.858.

Le bilan de la société au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2000, vol. 535, fol. 76, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Un mandataire

(21348/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

EG INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 46.858.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mars 2000

- Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1995.

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes ont été approuvés.

- L'Assemblée a décidé de renouveler les mandats d'administrateur des sociétés CORPORATE MANAGEMENT CORP, avec siège social à Tortola, B.P. 3175 Road Town, Iles Vierges Britanniques, CORPORATE COUNSELORS LTD, avec siège social à Tortola, B.P. 3175 Road Town, Iles Vierges Britanniques et CORPORATE ADVISORY SERVICES LTD, avec siège social à Tortola, B.P. 3175 Road Town, Iles Vierges Britanniques ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de la société ERNST & YOUNG, avec siège social au 6, rue Emile Reuter à L-2420 Luxembourg. Leur mandat se terminera lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 1996.

Luxembourg, le 30 mars 2000.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2000, vol. 535, fol. 76, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21349/595/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

ENTREPRISE DE TOITURE J. ZENDER & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 58.174.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2000, vol. 535, fol. 74, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(21352/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

EUROHAUS IMMOBILIEN A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 10.915.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 83, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

Signature.

(21353/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

EURO-MUST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 26.984.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 81, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2000.

Signature.

(21354/032/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

EURO-MUST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 26.984.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 avril 2000

L'Assemblée accepte la démission de M. Yves Bayle de sa fonction d'administrateur, avec effet immédiat, et de M. Sylvain Imperiale de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} mars 2000, et décide de leur donner quitus pour l'exercice de leur mandat.

Elle décide de nommer en leur remplacement Mlle Armelle Beato, employée privée, Luxembourg, avec effet immédiat, et M. Jean Steffen, employé privé, Luxembourg, avec effet au 1^{er} mars 2000, respectivement.

Pour EURO-MUST S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 81, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21355/032/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

FINTOURIST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 41.522.

Par décision du conseil d'administration du 1^{er} août 1999, Monsieur Maurizio Micangeli, dirigeant de société I-Rome, a été coopté au conseil d'administration, en remplacement de Monsieur Massimo Micangeli, démissionnaire.

Luxembourg, le 14 avril 2000.

Pour FINTOURIST S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2000, vol. 535, fol. 84, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21368/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

EUROPEAN BUSINESS CORPORATION S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 67.133.

En date du 6 avril 2000, la S.A. EUROPEAN BUSINESS CORPORATION n'est plus domiciliée au 7, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Cette Société Anonyme comporte le numéro de registre de commerce suivant: Section B 67.133.

Luxembourg, le 6 avril 2000.

J. Jumeaux.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 82, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21357/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

EUROPEENNE FAST INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 63.964.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2000, vol. 535, fol. 75, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

Pour EUROPEENNE FAST INVEST S.A., Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

(21358/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

FASANENHOF IMMOBILIEN A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 10.915.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 83, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

Signature.

(21360/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

FINTRAVEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 71.690.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2000, vol. 535, fol. 75, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

Pour FINTRAVEL S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

(21369/0006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

GER-TRANS A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 34.015.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2000, vol. 535, fol. 75, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

Pour GER-TRANS A.G., Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

(21375/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

FEIDT HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-6165 Ernster.
R. C. Luxembourg B 59.201.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 533, fol. 62, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

(21361/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

FERDINANDSTRASSE IMMOBILIEN A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 21.842.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 83, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

(21362/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000. Signature.

FINSERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 12.191.

Les comptes annuels au 30 septembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 17 avril 2000, vol. 535, fol. 87, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2000.

(21367/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000. FINSERVICE S.A.
Signature

FITRUGEST INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 66.528.

Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 11 avril 2000

Nomination d'un Administrateur-Délégué:

Par une réunion du Conseil d'Administration, tenue en date du 11 avril 2000, le Conseil d'Administration de la société FITRUGEST INVESTMENTS S.A. a décidé de nommer comme administrateur-délégué de la société Monsieur Jean Zeimet.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2005.

Conseil d'Administration:

Madame Henon Christel a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société FITRUGEST INVESTMENTS S.A., avec effet au 11 avril 2000.

Après avoir constaté la démission de Madame Christelle Henon, préqualifiée, les deux administrateurs de la société anonyme FITRUGEST INVESTMENTS S.A., ont procédé à la nomination provisoire par cooptation avec effet immédiat de Monsieur Philippe Gisiger, demeurant à CH-1222 Venesaz/Genève, 9, chemin des Lardères.

Le Conseil d'Administration.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 78, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(21370/720/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

FLORELLA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 54.076.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 78, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2000.

(21371/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000. Signature.

GARAGE AUTO-ECOLE BERTRAND NIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach.
R. C. Luxembourg B 62.907.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 62, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

(21372/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

GENEIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1023 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 31.874.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 28 octobre 1999 que:
Le conseil d'administration constate la démission de Madame Marjorie Golinvaux de son poste d'administrateur.
Le conseil coopte, en son remplacement, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, Monsieur Herman Moors, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 79, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(21373/694/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

GENUA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 33.915.

Les bilans et les annexes aux 31 décembre 1991, 1992, 1993 et 1994, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 61, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

*Pour la société
Signature
Un administrateur*

(21374/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

GHYZEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 38.188.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2000, vol. 535, fol. 84, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour extrait sincère et conforme
C. Speecke
Administrateur*

(21376/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

GHYZEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 38.188.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2000, vol. 535, fol. 84, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour extrait sincère et conforme
C. Speecke
Administrateur*

(21377/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

GILPAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 30.140.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2000, vol. 535, fol. 85, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour GILPAR HOLDING S.A.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

(21378/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

GILPAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 30.140.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 13 janvier 2000

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1999:

Conseil d'Administration:

MM. Giuseppe Lucchini, administrateur de sociétés, demeurant à Brescia (Italie), président
Roberto Bersi, administrateur de sociétés, demeurant à Brescia (Italie), administrateur
Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur

Commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Pour GILPAR HOLDING S.A.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2000, vol. 535, fol. 85, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21379/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

GLENIFFER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 38.485.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue par voie circulaire daté à Luxembourg le 30 mars 2000 que Monsieur Fernand Heim, chef comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg a été nommé au poste d'administrateur en remplacement de Monsieur Alexandre Cadosch, démissionnaire.

Pour extrait conforme
SANNE & CIE, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 70, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21380/521/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

GLOBAL FOCUS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 47.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 78, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

Pour GLOBAL FOCUS S.A.H.

(21381/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

GOETHESTRASSE IMMOBILIEN A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 17.556.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 83, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

Signature.

(21382/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

IB FINANCE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 16.007.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2000, vol. 535, fol. 75, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

Pour IB FINANCE, Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

(21393/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

GONDOR S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-7317 Steinsel, Zone Industrielle 64.
H. R. Luxemburg B 37.844.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom Dienstag, dem 29. Februar 2000, abgehalten am Gesellschaftssitz

Beginn: 11.00 Uhr

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig beschlossen:

1. Die Verwaltungsratsmitglieder Egon Bentz, Consultant, Luxemburg, Hermann-Josef Dupré, Rechtsanwalt, Luxemburg und Götz Schöbel, Betriebswirt, Luxemburg werden abberufen, ihnen wird Entlastung erteilt.

2. Zum neuen Verwaltungsrat werden gewählt:

Herr Theo Bodem, Betriebswirt, Luxemburg mit Einzelzeichnungsrecht

Herr Eric Chinaud, Kaufmann, Luxemburg mit Einzelzeichnungsrecht

die Aktiengesellschaft CTW S.A., Luxemburg.

3. Der Sitz der Gesellschaft wird verlegt nach

Zone Industrielle 64, L-7317 Steinsel.

Die Mandate der Verwaltungsräte und des Aufsichtskommissars erlöschen bei der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2002.

Luxembourg, den 29. Februar 2000.

Die Versammlung
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2000, vol. 534, fol. 81, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature

(21384/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

GOING LUXEMBOURG EUROPE LTD.

Siège social: L-5612 Mondorf, 3, avenue François Clement.

Assemblée Générale Extraordinaire du 10 décembre 1999

Les actionnaires se réunissent à Schwepsange/Luxembourg à 19.00 heures.

Tous les actionnaires étant représentés, il n'y a pas lieu de recourir à des publications.

Sont présents: Monsieur André Mosciatti, Mademoiselle Jenny Novakowski et Monsieur Max Schammel.

Madame Muller est présente en tant que secrétaire.

- L'assemblée décide de transférer le siège social de la société GOING EUROPE à L-5612 Mondorf, 3, avenue François Clement.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 20.00 heures.

Schwepsange, le 10 décembre 1999.

A. Moscotti

J. Novakowski

M. Schammel

F. Muller

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2000, vol. 534, fol. 7, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21383/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

GREENSLEAVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 37.707.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 17 juin 1999, la décision des administrateurs du 6 mai 1998 de coopter Monsieur Albert Pennacchio au Conseil d'Administration a été ratifiée. Le mandat du nouvel administrateur définitivement élu s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2002.

Luxembourg, le 14 avril 2000.

Pour GREENSLEAVE S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2000, vol. 535, fol. 84, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21385/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

HERENCIA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 31.719.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mars 2000

L'Assemblée accepte la démission de M. Sylvain Imperiale de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet au 31 décembre 1998 et décide de lui donner quitus pour l'exercice de son mandat.

Elle décide de nommer en son remplacement M. Paul Albrecht, employé privé, Luxembourg, avec effet au 31 décembre 1998.

Pour HERENCIA S.A.
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 81, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21392/032/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

HAL FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-6930 Mensdorf, 16, rue de Uebersyren.
R. C. Luxembourg B 67.040.

Minutes of the General Meeting of Shareholders held on April 5, 2000

The meeting opens at 5.00 p.m.

Mr Thom van Rijckevorsel being the Chairman.

The Chairman has appointed as Secretary of the meeting Mr Arie van't Hof.

The meeting has appointed as Scrutineer Mr Philippe Palmero.

Presences

It results from the attendance list that all the shareholders are present or duly represented.

The attendance list, signed by the shareholders or their representatives present at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies.

Agenda

1. Reimbursement of a part of the total amount of share premium.
2. Reimbursement of a part of the total amount of share premium only to ordinary shareholders.
3. Appointment of the Board of Directors to execute the reimbursement.
4. Miscellaneous.

After deliberation, the General Meeting unanimously adopts the following resolutions:

First resolution

The General Meeting of the Company resolves to reimburse a part of the share premium amounting to NLG 795,000,000 and USD 2,000,000.

Second resolution

The General Meeting of the Company resolves to reimburse a part of the share premium amounting to NLG 795,000,000 and USD 2,000,000 only to ordinary shareholders.

Third resolution

The General Meeting of the Company resolves to appoint the Board of Directors to execute the reimbursement of a part of the share premium amounting to NLG 795,000,000 and USD 2,000,000 to the ordinary shareholder. The Board of Directors shall enjoy all powers necessary or useful to execute the reimbursement of the share premium and to execute, deliver and sign all documents, which are linked or complementary thereto.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting lasts at 5.15 p.m. The secretary reads the minutes, which are signed by the members of the Bureau.

In faith of which the Bureau signs the present document.

T. van Rijckevorsel A. van't Hof P. Palmero
Chairman Secretary Scrutineer

Attendance list of the General Shareholders' Meeting held on April 5, 2000

Shareholder	Number of shares	Signature
HAL BINNENLAND BV	1 preference share	Signature
HAL INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A.	99 ordinary shares	Signature
Total	100	

T. van Rijckevorsel A. van't Hof P. Palmero
Chairman Secretary Scrutineer

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2000, vol. 535, fol. 87, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21386/000/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

HAL FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-6930 Mensdorf, 16, rue de Uebersyren.

R. C. Luxembourg B 67.040.

Board resolution dated April 6, 2000

The present board resolution shall be signed by the following directors:

1. M. van der Vorm, Chairman of the Board of Directors
2. T.C. van Rijckevorsel, director
3. A.A. van't Hof, director

After deliberation, the Board of Directors unanimously resolves to approve the following resolution:

Resolution

Further to the general meeting of the shareholders held on April 5, 2000 the Board of Directors decides to reimburse a part of the total share premium amounting to NLG 795,000,000 and USD 2,000,000 to the ordinary shareholder i.e. HAL INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A.

Signed on April 6, 2000.

M. van der Vorm T.C. van Rijckevorsel A.A. van't Hof
Director Director Director

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2000, vol. 535, fol. 87, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21387/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

**I.M.C.C. LUX S.A.,
(anc. INDOOR KARTING NANCY S.A.), Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 54.251.

L'an deux mille, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INDOOR KARTING NANCY S.A., ayant son siège social à L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix, R.C. Luxembourg section B numéro 54.251, constituée suivant acte reçu le 6 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 284 du 11 juin 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations éventuelles, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que les 2.500 (deux mille cinq cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination sociale de la société en I.M.C.C. LUX S.A. et modification afférente du premier paragraphe de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de I.M.C.C. LUX S.A.»

2.- Modification du dernier alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société se trouve engagée par la signature individuelle de chaque administrateur.»

3. - Nominations statutaires.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en I.M.C.C. LUX S.A. et de modifier par conséquent le premier paragraphe de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de I.M.C.C. LUX S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société se trouve engagée par la signature individuelle de chaque administrateur.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission, avec décharge entière et définitive, de Monsieur Erwin Karl Miller, avocat, demeurant à St. Wendel (Allemagne).

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur:

Monsieur Karl Gottfried Christmann, commerçant, demeurant à Saarbrücken (Allemagne).

Son mandat se terminera avec celui des autres administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2001.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2000, vol. 5CS, fol. 30, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2000.

J. Elvinger.

(21398/211/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

**I.M.C.C. LUX S.A.,
(anc. INDOOR KARTING NANCY S.A.), Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 54.251.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(21399/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

IDEA LIGHT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 50.576.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 62, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

(21394/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

IMMO TAYO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 47.169.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 1999

L'Assemblée accepte la démission de la FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet au 31 décembre 1998 et décide de lui donner quitus pour l'exercice de son mandat.

Elle décide de nommer en son remplacement M. Paul Albrecht, employé privé, Luxembourg, avec effet au 31 décembre 1998.

Pour IMMO TAYO S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 81, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21395/032/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

HEGIMA S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-6686 Mertert.
R. C. Luxembourg B 20.923.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 62, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

(21390/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

HEGIMA S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-6686 Mertert.
R. C. Luxembourg B 20.923.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 62, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

(21391/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

IMMOVEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 31.132.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2000, vol. 535, fol. 84, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

C. Speecke

Administrateur

(21396/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

IMMOVEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 31.132.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2000, vol. 535, fol. 84, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

C. Speecke

Administrateur

(21397/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

INDUSTRIELLE D'ETUDES ET DE VALORISATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 67.954.

Les comptes annuels au 30 juin 1999, enregistrés à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 81, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2000.

Signature.

(21400/032/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

INTERASSURANCES PAULY & LAMBY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 46.125.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 62, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

(21401/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

INTERASSURANCES PAULY & LAMBY, S.à r.l. & CO, SECS 1, Société en commandite simple.

Siège social: L-1255 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 46.127.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 62, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

(21402/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

INTERASSURANCES PAULY & LAMBY, S.à r.l. & CO, SECS 2, Société en commandite simple.

Siège social: L-1255 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 46.128.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 62, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

(21403/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

INTERASSURANCES PAULY & LAMBY, S.à r.l. & CO, SECS 3, Société en commandite simple.

Siège social: L-1255 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 46.129.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 62, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

(21404/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

INTERASSURANCES PAULY & LAMBY, S.à r.l. & CO, SECS A, Société en commandite simple.

Siège social: L-1255 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 46.130.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 62, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

(21405/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

IZZO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 53.453.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 17 avril 2000, vol. 535, fol. 87, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2000.

IZZO INTERNATIONAL S.A.
Signature

(21423/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

INTERORTOPEDICA, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 57.587.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 66, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

Signature.

(21415/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

I.R.S. INFO SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard du Prince Henri.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Diekirch, le 12 avril 2000, vol. 265, fol. 57, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Expert-Comptables

Signature

(21416/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

I.R.S. INFO SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard du Prince Henri.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège de la société en date du 3 décembre 1999 à 16.00 heures

Unique point de l'ordre du jour:

Délibération sur l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales.

Conformément à l'article 100 de la loi fondamentale concernant les sociétés commerciales (loi du 24 avril 1983), l'assemblée générale décide à l'unanimité la continuation de la société.

Luxembourg, le 3 décembre 1999.

Pour copie sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Diekirch, le 12 avril 2000, vol. 265, fol. 57, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(21417/561/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

INTERCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

Siège social: L-1255 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 16.082.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 62, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

(21406/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

INTER-HAMOL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 14.111.

Les comptes annuels au 30 novembre 1999, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 13 avril 2000, vol. 535, fol. 74, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 31 mars 2000

L'assemblée générale a réélu Madame Michele Coleman Mayes et Messieurs A. D. Hendry, S. C. Patrick Alexandre de Guillendschmit et Georges Vanderkelen comme administrateurs et a réélu Monsieur Marc Schuurmans comme commissaire aux comptes pour un terme expirant immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes annuels au 30 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour INTER-HAMOL S.A.

Signature

(21409/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

INTERNATIONAL FINANCING INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 33.297.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 78, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2000.

Signature.

(21411/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

INTERCONTROL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 38.675.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 78, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2000.

Signature.

(21407/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

INTERCONTROL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 38.675.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 78, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2000.

Signature.

(21408/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

INTERNATIONAL FINANCIERS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 26.340.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 octobre 1999

L'Assemblée accepte la démission de MM. Yves Bayle et Sylvain Imperiale, de leur fonction d'administrateur et de commissaire aux comptes, respectivement, avec effet au 31 décembre 1998 et décide de leur donner quitus pour l'exercice de leur mandat.

Elle décide de nommer en leur remplacement Mlle Armelle Beato, employée privée, Luxembourg, au poste d'administrateur et M. Paul Albrecht, employé privé, Luxembourg, au poste de commissaire aux comptes, avec effet au 31 décembre 1998.

Pour INTERNATIONAL FINANCIERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 81, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21410/032/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

ITEQ MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 63.198.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 81, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2000.

Signature.

(21419/032/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

ITEQ MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 63.198.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mars 2000

Démission de deux administrateurs, à savoir MM. Giuseppe Garofano et Franco Taddei.

Nomination d'un nouvel administrateur en la personne de M. Carlo Tavormina, économiste, demeurant à Milan (Italie).

Pour ITEQ MANAGEMENT COMPANY S.A.

L'Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 81, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21420/032/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

INTERNATIONAL RADIO CONTROL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 39.635.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 78, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2000.

Signature.

(21413/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

INTERNATIONAL RADIO CONTROL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 39.635.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 78, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2000.

Signature.

(21412/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

IXINA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 107, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 61.347.

L'an deux mille, le trois avril.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IXINA INTERNATIONAL S.A., L-4011 Esch-sur-Alzette, 107, rue de l'Alzette, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 15 octobre 1997, publié au Mémorial C, numéro 57 du 26 janvier 1998, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.347.

Les statuts ont été modifiés par acte de Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch, en remplacement du notaire instrumentaire en date du 30 décembre 1999, en voie de publication.

La séance est ouverte à 11.30 heures, sous la présidence de Monsieur Ronald Weber.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Fender, expert-comptable, demeurant à Stuckange. L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Frank Jacopucci, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinq cents actions (500) d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (LUF 10.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinq millions de francs luxembourgeois (LUF 5.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. - Changement de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en Euros (EUR).
2. - Suppression de la valeur nominale des actions.
3. - Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel à cent vingt-quatre mille Euros sans création d'actions nouvelles par incorporation des réserves libres à concurrence d'un montant de 53,24 EUR.
4. - Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel à quatre cent quarante-six mille quatre cents Euros (446.400,- EUR) par la création et l'émission de mille trois cents (1.300) actions nouvelles, sans valeur nominale.
5. - Renonciation par les anciens actionnaires pour autant que de besoin à leur droit de souscription préférentiel.
6. - Souscription et libération de l'intégralité des actions nouvellement créées par l'actionnaire minoritaire.
7. - Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la monnaie d'expression du capital de francs luxembourgeois en Euros, au taux de conversion officiel de l'UEM qui est de 40,3399 LUF (quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois) pour 1,- Euro (un Euro), de sorte que le capital social sera provisoirement de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six Euros soixante-seize cents (123.946,76 EUR) et de supprimer la désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de porter le capital social à cent vingt-quatre mille Euros (EUR 124.000,-) par incorporation au capital d'une partie des réserves libres à concurrence de cinquante-trois Euros vingt-quatre cents (EUR 53,24) sans émission d'actions nouvelles.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à quatre cent quarante-six mille quatre cents Euros (EUR 446.400,-) par voie d'augmentation de capital à concurrence de trois cent vingt-deux mille quatre cents Euros (EUR 322.400,-) par l'émission de mille trois cents (1.300) actions nouvelles sans valeur nominale.

Quatrième résolution:

Après constatation par l'assemblée générale de la renonciation à son droit de souscription préférentiel par l'actionnaire majoritaire, l'assemblée décide d'admettre à la souscription des mille trois cents (1.300) actions nouvelles l'actionnaire minoritaire, à savoir:

- la société anonyme holding ECOM, avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Metz, R.C. Luxembourg B 61.067,

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes:

la société anonyme holding ECOM, prénommée, ici représentée par son mandataire spécial Monsieur Ronald Weber, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée en date du 31 mars 2000,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée.

Monsieur Ronald Weber, agissant comme prémontré, a déclaré souscrire au nom de sa mandante mille trois cents (1.300) actions nouvelles et les libérer intégralement par versements en numéraire à un compte bancaire de la société IXINA INTERNATIONAL S.A., de sorte que le montant de trois cent vingt-deux mille quatre cents Euros (EUR 322.400,-) se trouve dès à présent à libre disposition de cette dernière ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à quatre cent quarante-six mille quatre cents Euros (EUR 446.400,-), représenté par mille huit cents (1.800) actions sans désignation de valeur nominale.»

Les autres alinéas de l'article 5 sont inchangés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé R. Weber, C. Fender, F. Jacopucci, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 avril 2000, vol. 858, fol. 51, case 9. – Reçu 130.077 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Belvaux, en remplacement de Maître Blanche Moutrier, préqualifiée, dûment empêchée.

Belvaux, le 13 avril 2000.

J.-J. Wagner.

(21421/272/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

IXINA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 107, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 61.347.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C.

Belvaux, le 13 avril 2000.

J.-J. Wagner.

Délivrés par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Belvaux, en remplacement de Maître Blanche Moutrier, préqualifiée, dûment empêchée.

(21422/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

INTERNATIONALE GESCHÄFTSVERMITTLUNGS, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2241 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 32.831.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 62, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

(21414/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

LEONLUX HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5619 Mondorf-les-Bains, 45, rue J. Grün.
H. R. Luxemburg B 52.724.

Im Jahre zweitausend, den fünften April.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit Amtssitz zu Luxemburg.

Traten die Aktieninhaber der Holding-Aktiengesellschaft LEONLUX HOLDING S.A., mit Sitz zu L-1614 Luxemburg, 1, Gantenbeinsmillen, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen;
genannte Gesellschaft, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg, Sektion B unter Nummer 52.742, wurde gegründet durch Urkunde vom 17. November 1995, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 10 vom 6. Januar 1996.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Armin Peter Leonhard, Bankkaufmann, wohnhaft in Bad Mondorf.

Der Vorsitzende bezeichnet zum Schriftführer Herrn Patrick Van Hees, Rechtsberater, wohnhaft in Messancy (Belgien).

Die Generalversammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Hubert Janssen, Rechtsberater, wohnhaft zu Torgny (Belgien).

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden.

A. - Dass aus einer vom Versammlungsvorstand erstellten Anwesenheitsliste hervorgeht, dass sämtliche Aktionäre in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind; diese Anwesenheitsliste, von den Aktieninhabern respektiv deren Vertretern gegengezeichnet und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden, ebenso wie die ordnungsgemäss durch die Erschienenen und den amtierenden Notar ne varietur paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

B. - Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit respektiv Vertretung sämtlicher Aktieninhaber, regelmässig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschliessen kann.

C. - Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von Luxembourg-Stadt nach Bad Mondorf und Abänderung von Artikel 3, erster Absatz, der Satzung.

2. Erhöhung des Gesellschaftskapital um DEM 125.000,-, um es von seinem jetzigen Betrag von DEM 62.500,- auf DEM 187.500,- zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von 2.000 neuen Aktien im Nennwert von je DEM 62,50 welche dieselben Rechte und Vorteile geniessen wie die bestehenden Aktien.

3. Zeichnung und Einzahlung der 2.000 Aktien.

4. Umwandlung des Aktienkapitals von DEM in Euro (Umwandlungskurs 1,- EUR = 1,95583 DEM).

5. Abänderung von Artikel 5, 1. Absatz, der Statuten.

Nach Diskussion, nimmt die Generalversammlung einstimmig und über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, den Gesellschaftssitz von Luxemburg-Stadt nach Bad Mondorf zu verlegen und demzufolge den ersten Absatz von Artikel drei der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 3. Erster Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Bad Mondorf.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, die Anschrift der Gesellschaft festzulegen wie folgt:

«L-5619 Bad Mondorf, 45, rue John Grün.»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, das Gesellschaftskapital um DEM 125.000,- (hundertfünfundzwanzigtausend Deutsche Mark) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von DEM 62.500,- (zweiundsechzigtausendfünfhundert Deutsche Mark) auf DEM 187.500,- (hundertsiebenundachtzigtausendfünfhundert Deutsche Mark) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von 2.000 (zweitausend) neuen Aktien im Nennwert von je DEM 62,50 (zweiundsechzig Deutsche Mark fünfzig Pfennig), welche dieselben Rechte und Vorteile geniessen wie die bereits bestehenden Aktien.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung, nachdem sie festgestellt hat, dass der aktuelle Minderheitsaktioninhaber auf seines bevorzugtes Zeichnungsrecht verzichtet haben, beschliesst zur Zeichnung der neuen Aktien zuzulassen:

Herrn Armin Peter Leonhard, Bankkaufmann, wohnhaft in Bad Mondorf, vorgeannt: zweitausend neue Aktien 2.000.

Zeichnung - Einzahlung

Sodann erklärte:

- Herr Armin Peter Leonhard, vorgeannt, hier anwesend, die 2.000 (zweitausend) neuen Aktien zu zeichnen und sie für 100 % (hundert Prozent) einzuzahlen in Bar durch Überweisung auf ein Konto der Gesellschaft;

so dass der Betrag von DEM 125.000,- (hundertfünfundzwanzigtausend Deutsche Mark) ab sofort der Aktiengesellschaft LEONLUX HOLDING S.A., vorbezeichnet, zur freien Verfügung steht, so wie dies dem instrumentierenden Notar durch eine Bankbescheinigung nachgewiesen wurde.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, das Aktienkapital der Gesellschaft von DEM 187.500,- (hundertsiebenundachtzigtausendfünfhundert Deutsche Mark) in EUR 96.000,- (sechshundneunzigtausend Euros) umzuwandeln, eingeteilt in 3.000 (dreitausend) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 32,- (zweiunddreissig Euros), zum Umwandlungskurs 1,- EUR = 1,95583 Deutsche Mark, sowie die Umstellung der Buchführung der Gesellschaft mit Wirkung vom 1. April 2000 an.

Sechster Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an die hiervor genommenen Beschlüsse, beschliesst die Generalversammlung Artikel fünf, erster Absatz, der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Das gezeichnete Kapital wird auf EUR 96.000,- (sechshundneunzigtausend Euros) festgesetzt, eingeteilt in 3.000 (dreitausend) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 32,- (zweiunddreissig Euros), wobei jede einzelne Aktie auf den Hauptversammlungen über je eine Stimme verfügt.»

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallen, werden auf fünfundsechzigtausend Luxemburger Franken abgeschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Leonhard, P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 123S, fol. 72, case 9. – Reçu 25.782 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 14. April 2000.

J. Elvinger.

(21431/211/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

LEONLUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5619 Mondorf-les-Bains, 45, rue J. Grün.

R. C. Luxembourg B 52.724.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000. (21432/211/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

L. CAP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 40.932.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 12 novembre 1999

L'Assemblée accepte la démission de Mme Fernande Poncin, de Mlle Armelle Beato et de M. Thierry Schmit, de leur fonction d'administrateur, avec effet immédiat. Elle décide de leur donner quitus pour l'exercice de leur mandat.

L'Assemblée décide de nommer en leur remplacement quatre nouveaux administrateurs en la personne de M. Robert Boutonnet, administrateurs de sociétés, Mme Clara Boutonnet, sans profession, Mlle Julia Boutonnet, étudiante et M. Romain Boutonnet, informaticien, tous quatre demeurant à Libreville (Gabon), avec effet immédiat, qui termineront le mandat des administrateurs sortants.

Pour L. CAP S.A.

Signature

L'Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 81, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21428/032/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

L.M.G. MIET UND HANDELSGESELLSCHAFT A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 47.036.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Diekirch, le 12 avril 2000, vol. 265, fol. 56, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(21435/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

LOTOS HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5619 Mondorf-les-Bains, 45, rue J. Grün.
H. R. Luxemburg B 66.498.

Im Jahre zweitausend, den fünften April.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit Amtssitz zu Luxemburg.

Traten die Aktieninhaber der Holding-Aktiengesellschaft LOTOS HOLDING S.A., mit Sitz zu L-1212 Luxemburg, 11, rue des Bains, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen; genannte Gesellschaft, eingetragen im Handels-und Gesellschaftsregister zu Luxemburg, Sektion B unter Nummer 66.498, wurde gegründet durch Urkunde vom 24. September 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 894 vom 10. Dezember 1998.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Armin Peter Leonhard, Bankkaufmann, wohnhaft in Bad Mondorf.

Der Vorsitzende bezeichnet zum Schriftführer Herrn Patrick Van Hees, Rechtsberater, wohnhaft in Messancy (Belgien).

Die Generalversammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Hubert Janssen, Rechtsberater, wohnhaft zu Torgny (Belgien).

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden.

A. - Dass aus einer vom Versammlungsvorstand erstellten Anwesenheitsliste hervorgeht, dass sämtliche Aktionäre in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind; diese Anwesenheitsliste, von den Aktieninhabern respektiv deren Vertretern gegengezeichnet und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden.

B. - Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit respektiv Vertretung sämtlicher Aktieninhaber, regelmässig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschliessen kann.

C. - Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von Luxembourg-Stadt nach Bad Mondorf und Abänderung von Artikel 3, erster Absatz, der Satzung.

2. Umwandlung des Aktienkapitals von DEM in Euro (Umwandlungskurs:1,- EUR = 1,95583 DEM).

3. Abänderung von Artikel 5, 1. Absatz, der Statuten.

4. Abänderung von Artikel 7, letzter Absatz, der Statuten.

5. Statutarische Ernennungen.

Nach Diskussion, nimmt die Generalversammlung einstimmig und über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, den Gesellschaftssitz von Luxemburg-Stadt nach Bad Mondorf zu verlegen und demzufolge den ersten Absatz von Artikel drei der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 3. Erster Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Bad Mondorf.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Anschrift der Gesellschaft festzulegen wie folgt:

«L-5619 Bad Mondorf, 45, rue John Grün.»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, das Aktienkapital der Gesellschaft von DEM 500.000,- (fünfhunderttausend Deutsche Mark) in EUR 255.650,- (zweihundertfünfundfünfzigtausendsechshundertfünfzig Euros) umzuwandeln, eingeteilt in 10.000 (zehntausend) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 25,565,- (fünfundzwanzig Euros fünfhundertfünfundsiebzig cents), zum Umwandlungskurs 1,- EUR = 1,95583 Deutsche Mark, sowie die Umstellung der Buchführung der Gesellschaft mit Wirkung vom 1. April 2000 an.

Vierter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an die hiervor genommenen Beschlüsse, beschliesst die Generalversammlung Artikel fünf, erster Absatz, der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Das gezeichnete Kapital wird auf EUR 255.650,- (zweihundertfünfundfünfzigtausendsechshundertfünfzig Euros) festgesetzt, eingeteilt in 10.000 (zehntausend) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 25,565 (fünfundzwanzig Euros fünfhundertfünfundsiebzig cents), wobei jede einzelne Aktie auf den Hauptversammlungen über je eine Stimme verfügt.»

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel sieben, letzter Absatz, der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift des Verwaltungsratsvorsitzenden verpflichtet.»

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung nimmt Kenntnis vom Ausscheiden, mit Entlastung, mit Wirkung vom heutigen Tage an, des folgenden Verwaltungsratsmitgliedes:

Herrn Paul Diederich, Steuerberater, wohnhaft in Steinfort.

Die Generalversammlung nimmt Kenntnis vom Ausscheiden mit voller Entlastung, mit Wirkung vom heutigen Tage an, des Kommissars:

Bureau de Comptabilité COMPTAPLUS S.C., mit Sitz in Steinfort.

Die Generalversammlung beschliesst mit Wirkung vom heutigen Tage an:

Herrn Calos Santos, Kaufmann, wohnhaft in Bruxelles (Belgien),

als neue Verwaltungsratsmitglied und stellvertretende Vorsitzender zu bestellen.

Herr Armin Peter Leonhard, vorgenannt, wird zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates bestätigt, welcher durch seine alleinige Unterschrift die Gesellschaft verpflichten kann.

Die Generalversammlung beschliesst hiermit die Gesellschaft Luxemburgischen Rechtes REALLUX BETRIEBSGESELLSCHAFT, G.m.b.H., mit Sitz in Bad Mondorf, zum neuen Kommissar zu bestellen.

Ihre Mandate enden mit der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2004.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Leonhard, P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 123S, fol. 72, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 14. April 2000.

J. Elvinger.

(21437/211/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

LOTOS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5619 Mondorf-les-Bains, 45, rue J. Grün.

R. C. Luxembourg B 66.498.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.
(21438/211/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

ITEQ, ITALIAN EQUITY HOLDING COMPANY, S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 63.197.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 81, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2000.

Signature.

(21418/032/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

LUXOR AUDIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital de 500.000 LUF.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 68.256.

Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 1999

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le lundi 29 novembre à 9.00 heures.

Au siège social, à Luxembourg.

Les associés de la société à responsabilité limitée LUXOR AUDIT, au capital de 500.000,- LUF, divisé en 500 parts sociales de 1.000,- LUF chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la Gérance.

Sont présents:

Monsieur Bertrand Weiss, propriétaire de 400 parts sociales,

Monsieur Olivier Kuchly, propriétaire de 100 parts sociales.

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Bertrand Weiss préside la réunion en sa qualité de Gérant.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Transfert du siège social.

- Modification corrélative des statuts.

- Pouvoirs en vue des formalités.

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres

- Une copie de la lettre de convocation des associés;

- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Il précise que tous les documents prescrits par la loi, et qu'il énumère, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition, au siège social, dans les délais fixés par ladite loi.

L'Assemblée, sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour:

Première résolution

La collectivité des associés, sur proposition de la Gérance, décide de transférer le siège de la Société au 188, route d'Esch à L-1471 Luxembourg à compter du 1^{er} décembre 1999.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, la collectivité des associés décide de modifier corrélativement les statuts de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par tous les associés.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2000, vol. 535, fol. 46, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21444/000/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

J. + H. BAUUNTERNEHMEN, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Capital social: LUF 1.000.000,-.

Gesellschaftssitz: L-5335 Moutfort, 14A, Soibelwee.

H. R. Luxemburg B 43.026.

Die Bilanz und Anhang per 31. Dezember 1998, welche am 11. April 2000 unter Vol. 535, Fol. 66, Case 10, beim öffentlichen Handels- und Gesellschaftsregister einregistriert sind, wurden am 18. April 2000 beim Handelsregister hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg.

Luxemburg, den 17. April 2000.

Unterschrift.

(21424/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

LATAM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 43.148.

Les comptes annuels au 30 juin 1999, enregistrés à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 81, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 28 septembre 1999

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte cumulée supérieure au capital social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2000.

Signature.

(21430/032/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

MUCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 14.547.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2000, vol. 535, fol. 75, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

Pour MUCO S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
 Société Anonyme
 P. Frédéric S. Wallers

(21464/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

KHAGGIAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 22.251.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2000, vol. 535, fol. 75, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 avril 2000.

Pour KHAGGIAR S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(21425/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

KOINÈ FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 69.001.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 avril 2000

Monsieur A.H.A. Goldberg, directeur de banque, a été appelé à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de M. Alberto Foà et de M. Paolo Gualtieri, démissionnaires.

Le mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2000.

Luxembourg, le 11 avril 2000.

Certifié sincère et conforme

KOINÈ FUND

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 79, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21426/694/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

KOINÈ FUND ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 69.002.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 avril 2000

Monsieur A.H.A. Goldberg, directeur de banque, et Monsieur J.-M. Di Cino, administrateur de sociétés, ont été appelés aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de M. Alberto Foà et de M. Paolo Gualtieri, démissionnaires.

Les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2000.

Luxembourg, le 11 avril 2000.

Certifié sincère et conforme
KOINÈ FUND ADVISORY S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 79, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21427/694/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

S.C.I. LA FARIGOULE, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.
Constituée par-devant Maître André Schwachtgen le 22 novembre 1996.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 10 novembre 1998

La gérance communique:

1°) Le siège social est désormais fixé:

Centre d'Affaires Graham Turner

2, rue Jean Engling

L-1466 Luxembourg.

2°) Graham TURNER S.A., titulaire d'une part de 1.000,- francs sur 201 parts, est nommé gérant à compter de ce jour.

Luxembourg, le 10 novembre 1998.

Signature

Le Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2000, vol. 535, fol. 13, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21429/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

LES COMPAGNONS DU TERROIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 46.833.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 62, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

(21433/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

LONG LIVED HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 58.943.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 10 avril 2000 à 11.00 heures

L'assemblée transfère le siège social de l'adresse actuelle à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen vers L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 10 avril 2000.

Pour la société
J. Jumeaux

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 82, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21436/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

LUNDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 10.793.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2000, vol. 535, fol. 75, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

Pour LUNDA S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(21439/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

LUX-MODUL A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 58.918.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 70, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(21442/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

LUX-MODUL A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faiencerie.
H. R. Luxemburg B 58.918.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 9. März 2000

- In Ausübung des Artikel 100 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften hat die Hauptversammlung beschlossen, die Geschäfte der Gesellschaft fortzuführen.

Luxemburg, die 9. März 2000.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 70, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21443/576/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

LUX BATI SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1627 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.399.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 62, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

(21440/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

LUXECO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 37.384.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 3 avril 2000 les mandats des administrateurs M. Jean Bodoni, M. Guy Kettmann, Mme Birgit Mines-Honneff et du commissaire aux comptes Mme Myriam Spiroux-Jacoby ont été renouvelés pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.

Luxembourg, le 14 avril 2000.

Pour LUXECO INVESTMENT S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2000, vol. 535, fol. 84, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21441/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

MAASEYCKEN-LUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 37.142.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 62, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

(21445/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

MAGALAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 42.660.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 19 février 2000, la décision des administrateurs du 29 janvier 1999 de coopter Madame Romaine Lazzarin-Fautsch au Conseil d'Administration a été ratifiée. Le mandat du nouvel administrateur définitivement élu s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2004.

Luxembourg, le 14 avril 2000.

Pour MAGALAS S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2000, vol. 535, fol. 84, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21446/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

MEBRACO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7232 Bereldange, 31, rue des Jardins.
R. C. Luxembourg B 19.168.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2000, vol. 535, fol. 74, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(21452/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

MANLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 46.676.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2000, vol. 535, fol. 83, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF (208.707,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2000.

Signature.

(21447/802/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

MANUBAT-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 64.593.

Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mars 2000

Le siège de la société MANUBAT-LUX, S.à r.l., a été transféré à partir de ce jour à l'adresse suivante:

L-1140 Luxembourg

45, route d'Arlon

Luxembourg, le 6 mars 2000.

M. Colemonts
Associé unique

R. Raymackers
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2000, vol. 535, fol. 74, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21448/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

MARKLINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 71.453.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 12 avril 2000 à 10.00 heures

L'assemblée décide:

A- Le transfert du siège social de l'adresse actuelle au 7, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, vers le 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

*Pour la société
J. Jumeaux
Administrateur-Délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 82, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21449/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

MEUBLES D'ART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 106, rue Ermesinde.
R. C. Luxembourg B 20.783.

Par décision des associés en date du 22 juillet 1999, le siège social est transféré de

L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre

à

L-1469 Luxembourg, 106, rue Ermesinde.

Luxembourg, le 22 juillet 1999.

*Pour la société
S. Liegeois
Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2000, vol. 535, fol. 87, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21459/614/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

MERC-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 64.939.

L'an deux mille, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MERC-INVEST S.A., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer, R. C. Luxembourg section B numéro 64.939, constituée suivant acte reçu le 18 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 641 du 10 septembre 1998 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Maître Marc Bodelet, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Sophie Bronkart, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que les 1.000 (mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. - Augmentation du capital social à concurrence de cent millions de liras italiennes (ITL 100.000.000,-), en vue de le porter de son montant actuel de cent millions de liras italiennes (ITL 100.000.000,-), à deux cents millions de liras italiennes (ITL 200.000.000,-), par l'émission de mille (1.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent mille liras italiennes (ITL 100.000,-) chacune ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes.

2. - Souscription et libération des mille (1.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent mille liras italiennes (ITL 100.000,-) chacune par un apport en nature consistant en la conversion en capital d'une dette due à GTA Srl d'un montant de cent millions de liras italiennes (ITL 100.000.000,-).

3. - Modification de l'article trois des statuts aux fins de refléter les résolutions prises.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de cent millions de liras italiennes (ITL 100.000.000,-), en vue de le porter de son montant actuel de cent millions de liras italiennes (ITL 100.000.000,-), à deux cents millions de liras italiennes (ITL 200.000.000,-), par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible sur la Société s'élevant à ce même montant, et par l'émission de mille (1.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent mille liras Italiennes (ITL 100.000,-) chacune ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des mille (1.000) actions nouvelles la société de droit italien G.T.A. srl, ayant son siège social à I-Gorizia, S. Andrea Autoporto, Italie.

Cet apport étant réalisé en nature, la mise en oeuvre du droit préférentiel de souscription prescrit par la loi en faveur des actionnaires existants en cas d'émission d'actions nouvelles n'est pas d'application.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes G.T.A. srl, ici représentée en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

laquelle, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire à l'intégralité de l'augmentation du capital social et la libérer intégralement par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible, existant à son profit et à la charge de la Société, et en annulation de cette même créance à concurrence de cent millions de liras italiennes (ITL 100.000.000,-).

Rapport d'évaluation de l'apport

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Jean-Marie Boden, 47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 25 février 2000.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. première phrase.** Le capital social est fixé à deux cents millions de liras italiennes (ITL 200.000.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent mille liras italiennes (ITL 100.000,-) chacune, entièrement libérées.»

Evaluation

Pour le fisc, l'apport au taux de conversion officiel est d'un montant de LUF 2.083.380,-.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinquante mille francs luxembourgeois. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Morales, M. Bodelet, S. Bronkari, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2000, vol. 5CS, fol. 30, case 2. – Reçu 20.800 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2000.

J. Elvinger.

(21457/211/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

MERC-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 64.939.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000. (21458/211/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

SCF EUROPEAN PARTICIPATIONS I S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 66.859.

In the year two thousand, on the twenty-eighth of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of SCF EUROPEAN PARTICIPATIONS I S.A., a société anonyme, having its registered office at L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, trade register Luxembourg section B number 66.859, incorporated by a deed dated on October 28, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 4 of January 5, 1999; and whose Articles of Association have never been amended.

The meeting is presided by Mrs Maggy Kohl, company director, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I. - The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. - As appears from the attendance list, the one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of one thousand Luxembourg francs (LUF 1,000.-) each, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. - Increase of capital by incorporation of a shareholder debt amounting to LUF 38,750,000.-, to increase the actual share capital of LUF 1,250,000.- to LUF 40,000,000.-.

2. - Related amendment of article five of the articles of incorporation of the company.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to increase the issued share capital by thirty-eight million seven hundred and fifty thousand Luxembourg francs (LUF 38,750,000), in order to raise it from its current amount of one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (LUF 1,250,000) to forty million Luxembourg francs (LUF 40,000,000.-) by issue of 38,750 (thirty-eight thousand seven hundred and fifty) new shares having the same rights and obligations as the existing one.

Second resolution

The meeting decides to admit to the subscription of the 38,750 (thirty-eight thousand seven hundred and fifty) new shares, the main shareholder, CS STRUCTURED CREDIT FUND, LTD, with registered office at Uglan House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands.

This contribution being made in kind, the preferential subscription right provided by the law in favour of current shareholders in case of new shares' issue is not to be implemented.

Intervention - Subscription - Payment

Furthermore the aforementioned CS STRUCTURED CREDIT FUND, LTD, here represented by virtue of one of the aforementioned proxies;

which declared to subscribe to the entire increase of the share capital and to pay it up by conversion into capital of an uncontested, current and immediately exercisable claim, existing in its favour and against the Corporation, and by cancellation of such claim by thirty-eight million seven hundred and fifty thousand Luxembourg francs (LUF 38,750,000.-).

Assessment Contribution report

This claim has been audited by an independent auditor, according to articles 26-1 and 32-1 of the law on business corporations, specifically by Mr Raymond Henschen-Haas, réviseur d'entreprises, in Luxembourg, who concludes as follows:

Conclusion:

«On basis of verifications made as hereabove described, we have no objection about the shareholders' claim value of SCF EUROPEAN PARTICIPATIONS I S.A. which corresponds at least to the number and par value or the new shares to be issued in consideration.

Luxembourg, 9 mars 2000.»

Such report, after signature ne varietur by the members of the board and the notary will remain here annexed.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first sentence of article five of Articles of Incorporation to read as follows:

Art. 5. The corporate capital is set at forty million Luxembourg francs (LUF 40,000,000.-), represented by forty thousand (40,000) shares of one thousand Luxembourg francs (LUF 1,000.-) each.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Corporation as a result of the present deed, are estimated at approximately four hundred and sixty thousand Luxembourg francs.

Retainer

Sufficient funds, equal at least at the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SCF EUROPEAN PARTICIPATIONS I S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, R.C. Luxembourg section B numéro 66.859, constituée suivant acte reçu le 28 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 4 du 5 janvier 1999 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Madame Maggy Kohl, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. - Augmentation de capital par incorporation d'une dette envers un actionnaire, s'élevant à LUF 38.750.000,- pour porter le capital social actuel de LUF 1.250.000,- à LUF 40.000.000,-

2. - Modification afférente de l'article cinq des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de trente-huit millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 38.750.000,-) pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à quarante millions de francs luxembourgeois (LUF 40.000.000,-), par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible sur la Société s'élevant à trente-huit millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 38.750.000,-), par l'émission de 38.750 (trente-huit mille sept cent cinquante) actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des trente-huit mille sept cent cinquante (38.750) actions nouvelles, la société CS STRUCTURED CREDIT FUND, LTD., avec siège social à Uglend House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, actionnaire majoritaire.

Cet apport étant réalisé en nature, la mise en oeuvre du droit préférentiel de souscription prescrit par la loi en faveur des actionnaires existants en cas d'émission d'actions nouvelles n'est pas d'application.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes CS STRUCTURED CREDIT FUND, LTD., ici représentée en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

laquelle, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire à l'intégralité de l'augmentation du capital social et la libérer intégralement par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible, existant à son profit et à charge de la Société, et en annulation de cette même créance à concurrence de trente-huit millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 38.750.000,-).

Rapport d'évaluation de l'apport

Cet apport a fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Raymond Henschen-Haas, Luxembourg, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'objection à formuler sur la valeur de la créance actionnaire de la société SCF EUROPEAN PARTICIPATIONS I S.A., qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 9 mars 2000.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à quarante millions de francs luxembourgeois (LUF 40.000.000,-) représenté par quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre cent soixante mille francs luxembourgeois.

Provision

Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: M. Kohl, P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2000, vol. 123S, fol. 50, case 9. – Reçu 387.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

J. Elvinger.

(21487/211/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

SCF EUROPEAN PARTICIPATIONS I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 66.859.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.
(21488/211/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

MASCIONI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 35.581.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 17 avril 2000, vol. 535, fol. 87, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2000.

MASCIONI INTERNATIONAL S.A.

Signature

(21450/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

MASCIONI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 35.581.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 31 mars 2000

Messieurs Galli-Stampino Franco, Mascioni Carlo, Tedesco Paolo, De Bernardi Angelo et Madame Ries-Bonani Marie Fiore sont renommés administrateurs de la société pour une nouvelle période de trois ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2003. La société KPMG PEAT MARWICK INTER-REVISION est renommée commissaire aux comptes pour une nouvelle période d'un an, soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

Luxembourg, le 31 mars 2000.

Pour extrait sincère et conforme
MASCIONI INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2000, vol. 535, fol. 87, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21450/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

M.G. PROMOTION.

Capital: 31.000,- EUR.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling, Centre d'Affaires Graham Turner.
R. C. Luxembourg B 73.511.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 janvier 2000

L'Assemblée générale a décidé de désigner en qualité d'Administrateur à compter de ce jour Monsieur Georges Vegler, demeurant Le Pennes Mirabeau 13170 jusqu'au 31 décembre 2004.

G. Turner M. Vegler F. Pezzera G. Vegler

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2000, vol. 535, fol. 13, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21461/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

MUNALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 17.440.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2000, vol. 535, fol. 75, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

Pour MUNALUX S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(21465/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

R.P.M. INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

STATUTES

In the year two thousand, on the fifteenth of March.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing at Hesperange.

There appeared:

1. R.P.M. GROUP S.A., having its registered office at 7, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg,
 2. Mrs Christina Eriksson, company director, residing at Västmannagatan 144 TR, 111 24 Stockholm, Sweden,
 3. Mr Ulf Björkman, company director, residing at Gubbtäppevägen 28, 144 64 Rönninge, Sweden,
- all here represented by HALSEY, S.à r.l., having its registered office in Luxembourg, itself represented by Mrs Kristel Segers, manager, residing in Luxembourg, acting in her capacity as manager with single signature, by virtue of three proxies established on March 9, 2000 respectively March 13, 2000.

The said proxies, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Those appearing, voting under their given authority, announced the formation by them of a company of limited liability, governed by the relevant law and present articles.

Art. 1. There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period to run from this day.

Art. 4. The company will assume the name R.P.M. INVEST, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at one hundred and ten thousand Swedish Crowns (110,000.- SEK), represented by two hundred and seventy-five (275) shares of four hundred Swedish Crowns (400.- SEK) each.

The shares have been subscribed as follows:

1. R.P.M. GROUP S.A., prenamed, one hundred eighty-seven shares	187
2. Mrs Christina Eriksson, prenamed, thirty-three shares	33
3. Mr Ulf Björkman, prenamed, fifty-five shares	55
Total: two hundred and seventy-five shares	<u>275</u>

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of one hundred and ten thousand Swedish Crowns (110,000.- SEK) is at the disposal of the company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The company's shares are freely transferable between partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners. In dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the company's share capital.

Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December. The first financial year commences this day and ends on December 31st, 2000.

Art. 17. Each year on December 31st, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital.

The balance may be used freely by the partners.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles.

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (companies act of 18.9.1933) are satisfied.

Estimate

For the purpose of the registration, the capital is evaluated at 13,064.- EUR = 527,000.- LUF.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 50,000.- LUF.

Extraordinary general meeting

The partners representing the whole of the company's share capital have forthwith unanimously carried the following resolutions:

- 1) The registered office is established in L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
- 2) The number of managers is fixed at two.
- 3) The meeting appoints as managers of the company for an unlimited period:
 - HALSEY, S.à r.l., having its registered office at L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
 - Mr Bertil Hansson, company director, residing at 8, route des Perouzes, F-74290 Veyrier Du Lac (France).

The managers have the most extensive powers to act on behalf of the company in all circumstances and to authorise acts and activities relating to the company's objectives by their single signature.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le quinze mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. R.P.M. GROUP S.A., ayant son son siège social à 7, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg,
2. Madame Christina Eriksson, administrateur de société, demeurant à Västmannagatan 144 TR, 111 24 Stockholm, Suède,
3. Monsieur Ulf Björkman, administrateur de société, demeurant à Gubbtäppevägen 28, 144 64 Rönninge, Suède, tous ici représentés par HALSEY, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, elle-même représentée par Madame Kristel Segers, gérante, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de gérante avec signature individuelle, en vertu de trois procurations sous seing privé données le 9 mars 2000 et le 13 mars 2000.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobilière ou mobilière.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 4. La société prend la dénomination de R.P.M. INVEST, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à cent dix mille couronnes suédoises (110.000,- SEK), représenté par deux cent soixante-quinze (275) parts sociales de quatre cents couronnes suédoises (400,- SEK) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1. R.P.M. GROUP S.A., préqualifiée, cent-quatre-vingt-sept parts sociales	187
2. Madame Christina Eriksson, prénommée, trente-trois parts sociales	33
3. Monsieur Ulf Björkman, prénommé, cinquante-cinq parts sociales	55
Total: deux cent soixante-quinze parts sociales	<u>275</u>

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de cent dix mille couronnes suédoises (110.000,- SEK) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2000.

Art. 17. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à 13.064,- EUR = 527.000,- LUF.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de sa constitution est évalué à 50.000,- LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
2. Le nombre des gérants est fixé à deux.
3. L'assemblée désigne comme gérants pour une durée indéterminée:
 - HALSEY, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
 - Monsieur Bertil Hansson, administrateur de société, demeurant à 8, route des Perouzes, F-74290 Veyrier Du Lac (France).

Les gérants auront les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet par leur signature individuelle.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Segers, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2000, vol. 123S, fol. 47, case 1. – Reçu 5.273 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 11 avril 2000.

G. Lecuit.

(21054/220/227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

THE CARS EUROPEEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.

—
STATUTS

L'an deux mille, le quinze mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Hussein Bellouti, négociant véhicules, utilitaires, motos, demeurant à F-49400 Saumur, 142, rue des Prés, ici représenté par Madame Nicoline Clabbers-De Deken, manager, demeurant à Bertrange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bertrange, le 14 mars 2000.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}.- Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de THE CARS EUROPEEN, S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'associé.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet:

- toute négociation, achat, vente, comprenant automobiles, tracteurs, camions, utilitaires, motos, tout véhicule à combustion interne, marchandises diverses;
- l'import-export au sein et hors de la Communauté Européenne.

En général, la société a pour objet l'achat, la vente, la location, la commercialisation, le transport et la confection de produits non réglementés en vue de procurer à la société des avantages directs et indirects.

La société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter, directement ou indirectement, la réalisation

de l'objet social ou son extension. Elle peut réaliser son objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger et toutes les manières et suivant les modalités qui lui apparaîtront les mieux appropriées.

L'énumération ci-dessus est exemplative et non limitative.

Titre II.- Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille francs luxembourgeois (5.000,- LUF) chacune.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III.- Administration

Art. 12. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV.- Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2000.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. L'associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve celui-ci atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé.

Titre V.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI.- Disposition générale

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé s'en réfère aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Et aussitôt l'associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.

2. Gérance:

Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Hussein Bellouti, prénommé.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Clabbers-De Deken, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2000, vol. 123S, fol. 47, case 3. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 11 avril 2000.

G. Lecuit.

(21058/220/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

SOURCE HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

STATUTES

In the year two thousand, on the third day of April.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

WAVERTON GROUP LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P. O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here, represented by Mr Magnús Gudmundsson, residing in Junglinster, acting in his capacity as managing director with individual signing power.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has drawn up the following Articles of Incorporation of a limited liability company.

Title I.- Object, Duration, Name, Registered Office

Art. 1. There is hereby established a company with limited liability which shall be governed by the law pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

The Company shall not itself carry on directly any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public.

The Company may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment of its purposes, remaining always however within the limits established and by Article two hundred and nine of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies, as amended, and by the law of July thirty-first nineteen hundred and twenty nine governing holding companies.

Art. 3. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of SOURCE HOLDING, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II.- Share Capital, Shares

Art. 6. The Company's subscribed capital is fixed at five million Icelandic Krona (ISK 5,000,000.-), represented by two thousand five hundred (2,500) shares with a par value of two thousand Icelandic Krona (ISK 2,000.-) each.

Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The capital may be changed at any time by agreement of a majority of shareholders representing three quarter of the capital at least.

The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholder, in proportion to their part in the capital represented by their shares.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The Company will recognise only one holder per share. The joint holders have to appoint a sole representative towards the Company.

Art.10. The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of the new shareholders following the passing of a resolution of the shareholders in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. In the event of the death of a shareholder, the approval of at least three quarters of the shares held by the surviving shareholders must be obtained for a transfer of the shares of the deceased shareholder to a person who is not an existing shareholder. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or the surviving spouse.

Art.11. The shareholder who wants to cede all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is demanded, the names, first names, professions and residences of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of pre-emption for the purchase of the shares which transfer was proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of pre-emption, a shareholder increases the other shareholders' rights.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus is, in the absence of agreements, allocated by drawings. The shareholder who wishes to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail in the two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of pre-emption.

The price payable for acquiring the shares shall be determined by mutual consent between assignor and assignee(s), failing agreement by a qualified accountant designated by mutual consent between assignor and assignee(s), in case of disagreement by an independent expert named at the request of the prosecuting part by the tribunal de commerce which has jurisdiction over the registered office of the Company.

The expert will report about the determination of the price during the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission

Art.12. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art.13. Neither creditors nor heirs may for any reason seal assets or documents of the Company.

Title III.- Management

Art. 14. The Company is managed by one or several directors acting as a board, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the directors have extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's object. The directors are appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of their office. They may be dismissed freely at any time.

The Company will, in all circumstances, only be bound by the signature of one director appointed by the general meeting of shareholders or, in case the general meeting of shareholders has appointed two or more directors, by any two directors acting jointly.

Art. 15. The death or resignation of a director, for any reason, does not bring the winding-up of the Company.

Art.16. The director or directors assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art.17. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder has as many votes as he holds or represents shares.

Art.18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

Art. 19. The Company's year begins on the first of January and ends on the thirty first of December.

Art. 20. Each year on the thirty first of December the books are closed and the directors prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the shareholders.

Title IV.- Dissolution, Liquidation

Art. 22. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and their compensation.

Art. 23. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the shareholders refer to the existing laws.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows by:

WAVERTON GROUP LIMITED, prenamed, two thousand five hundred shares 2,500

All these shares have been subscribed and each one of them has been fully paid up by a contribution in cash of WAVERTON GROUP LIMITED, prenamed, so that the amount of five million Icelandic Krona (ISK 5,000,000.-) is as of now available to the corporation, as it has been justified to the undersigned notary.

In addition, the shareholder paid on each subscribed share a share premium of twelve thousand Icelandic Krona (ISK 12,000.-), thus making a total share premium of thirty million Icelandic Krona (ISK 30,000,000.-).

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who expressly states this.

Transitory Provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2000.

Estimate of Cost

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about three hundred thousand Luxembourg francs.

Valuation

For the purposes of registration, the subscribed capital in the amount of five million Icelandic Krona (ISK 5,000,000.-) and the total share premium in the amount of thirty million Icelandic Krona (ISK 30,000,000.-) are valued together at nineteen million seven hundred thirty-six thousand eight hundred and fifty Luxembourg Francs (19,736,850.-).

General Meeting of Shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, representing the entire subscribed capital have passed unanimously the following resolutions:

1) WAVERTON GROUP LIMITED, prenamed, is appointed director of the Company for an indefinite period.

2) The address of the Company is set at c/o KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A., L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille, le trois avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

WAVERTON GROUP LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques ayant son siège social à P. O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;

dûment représentée par Monsieur Magnús Gudmundsson, demeurant à Junglinster, agissant en sa qualité d'administrateur de la société ayant le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Objet, Durée, Dénomination, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes avec le comparant et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle n'exercera aucune activité commerciale ou industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant dans les limites tracées par l'article deux cent neuf de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt neuf concernant les sociétés holding.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de SOURCE HOLDING, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou en tout autre pays.

Titre II.- Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital est fixé à la somme de cinq millions de couronnes islandaises (ISK 5.000.000,-), représenté par deux mille cinq cents (2.500) parts sociales d'une valeur nominale de deux mille couronnes islandaises (ISK 2.000,-) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représentent leurs parts sociales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les nom, prénom, profession et domicile des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partie, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne pourront être fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition des parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) acquéreur(s), et à défaut par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) acquéreur(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III.- Administration

Art. 14. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La société n'est engagée en toutes circonstances, que par la signature du gérant nommé par l'assemblée générale des associés ou, en cas de nomination par l'assemblée générale de deux ou plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 19. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Titre IV.- Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

WAVERTON GROUP LIMITED, préqualifiée, deux mille cinq cents parts sociales 2.500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par un apport en espèce de WAVERTON GROUP LIMITED, prédésignée, de sorte que la somme de cinq millions de couronnes islandaises (ISK 5.000.000,-) est dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'associé a payé en sus de chaque part sociale souscrite une prime d'émission de douze mille couronnes islandaises (ISK 12.000,-) par part sociale, soit une prime d'émission totale de trente millions de couronnes islandaises (ISK 30.000.000,-).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2000.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, à trois cent mille francs luxembourgeois.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement le montant du capital social souscrit de cinq millions de couronnes islandaises (ISK 5.000.000,-) et le montant total de la prime d'émission à hauteur de trente millions de couronnes islandaises (ISK

30.000.000,-) sont évalués ensemble à dix-neuf millions sept cent trente-six mille huit cent cinquante francs luxembourgeois (19.736.850,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) WAVERTON GROUP LIMITED, prédésignée, est nommée gérante unique pour une durée indéterminée.

2) L'adresse de la société est établie à c/o KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A., L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Gudmundsson, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 avril 2000, vol. 849, fol. 35, case 11. – Reçu 200.746 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 avril 2000.

J.-J. Wagner.

(21056/239/282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

**S.M.C. S.A.,
SCHWARTZ MANAGEMENT CONSULTANCY, Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.

STATUTS

L'an deux mille, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Lecuit Gérard, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. BOULDER TRADE LTD, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Wickams' Cay, Road Town, Tortola (BVI),

ici représentée par FIDUCIAIRE FIBETRUST S.C., ayant son siège à Luxembourg, elle-même représentée par son gérant, Monsieur Jürgen Fischer, expert-comptable, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration générale délivrée en date du 9 mai 1996;

2. COSTALIN LTD, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Wickams' Cay, Road Town, Tortola (BVI),

ici représentée par FIDUCIAIRE FIBETRUST S.C., préqualifiée, représentée comme dit ci-avant,

en vertu d'une procuration générale délivrée en date du 9 mai 1996.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SCHWARTZ MANAGEMENT CONSULTANCY S.A., en abrégé S.N.C. S.A.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Au cas ou des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger le conseil de gestion et résolution de problèmes multidisciplinaires de management, qui se posent dans les entreprises.

La société pourra en outre exercer toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.
La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.
Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateur-délégué.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale ordinaire se tiendra dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier vendredi du mois de juin à 15.00 heures et pour la première fois en 2001.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2000.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par cette assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. BOULDER TRADE LTD, préqualifiée, trente actions	30
2. COSTALIN LTD, préqualifiée, une action	1
Total: trente et une actions	31

Toutes les actions on été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (1.250.537,- LUF).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ cinquante-cinq mille francs luxembourgeois (55.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Laurent Lefebvre, ingénieur commercial, demeurant à Tournai, Belgique;
 - b) BOULDER TRADE LTD, préqualifiée;
 - c) Madame Ludivine Rousseau, sans profession, demeurant à Tournai, Belgique.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: FIDUCIAIRE FIBETRUST, société civile, avec siège social à Luxembourg.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2005.
- 5.- Le siège social de la société est fixé à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Laurent Lefebvre, préqualifié.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires Monsieur Laurent Lefebvre, préqualifié, comme administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Fischer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2000, vol. 5CS, fol. 33, case 12. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 11 avril 2000.

G. Lecuit.

(21055/220/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

PLAYGROUND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 5, rue Weistroffer.

—
STATUTS

L'an deux mille, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Paul Loschetter, administrateur de sociétés, demeurant à L-1898 Kockelscheuer, 5, rue Weistroffer.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de PLAYGROUND, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Kockelscheuer. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

Art. 3. La société a pour objet le commerce d'articles pour le bâtiment et moyens de transport automoteurs, le commerce de mobilier urbain, d'équipement pour l'entretien des espaces verts et de matériel de construction, l'importation et l'exportation de marchandises à l'exclusion de matériel militaire, la vente de véhicules automoteurs et de bateaux, la location de bateaux, la location de véhicules automoteurs sans chauffeur, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à cent vingt-quatre mille euros (EUR 12.400,-), divisé en cent parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Le capital social a été souscrit par le comparant.

La somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve à la disposition de la société, ce qui est reconnu par le comparant.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée. Le comparant respectivement les futurs associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir, lesquels peuvent engager seuls la société.

Art. 7. Les héritiers et créanciers du comparant ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

Art. 8. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par la comparante.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales. Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à trente-cinq mille francs.

Gérance

Le comparant a pris les décisions suivantes:

1. Sont nommés gérants:

1) Monsieur Paul Loschetter, préqualifié.

2) Monsieur Raphael Loschetter, réviseur d'entreprise, demeurant à Luxembourg.

2. La société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant.

3. Le siège social de la société est fixé à L-1898 Kockelscheuer, 5, rue Weistroffer.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Loschetter, d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 avril 2000, vol. 858, fol. 46, case 3. – Reçu 5.002 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

Pétange, le 12 avril 2000.

(21051/207/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2000.

MEGARON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 44.918.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 78, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2000.

Signature.

(21456/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

MEGARON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 44.918.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 78, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2000.

Signature.

(21455/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2000.